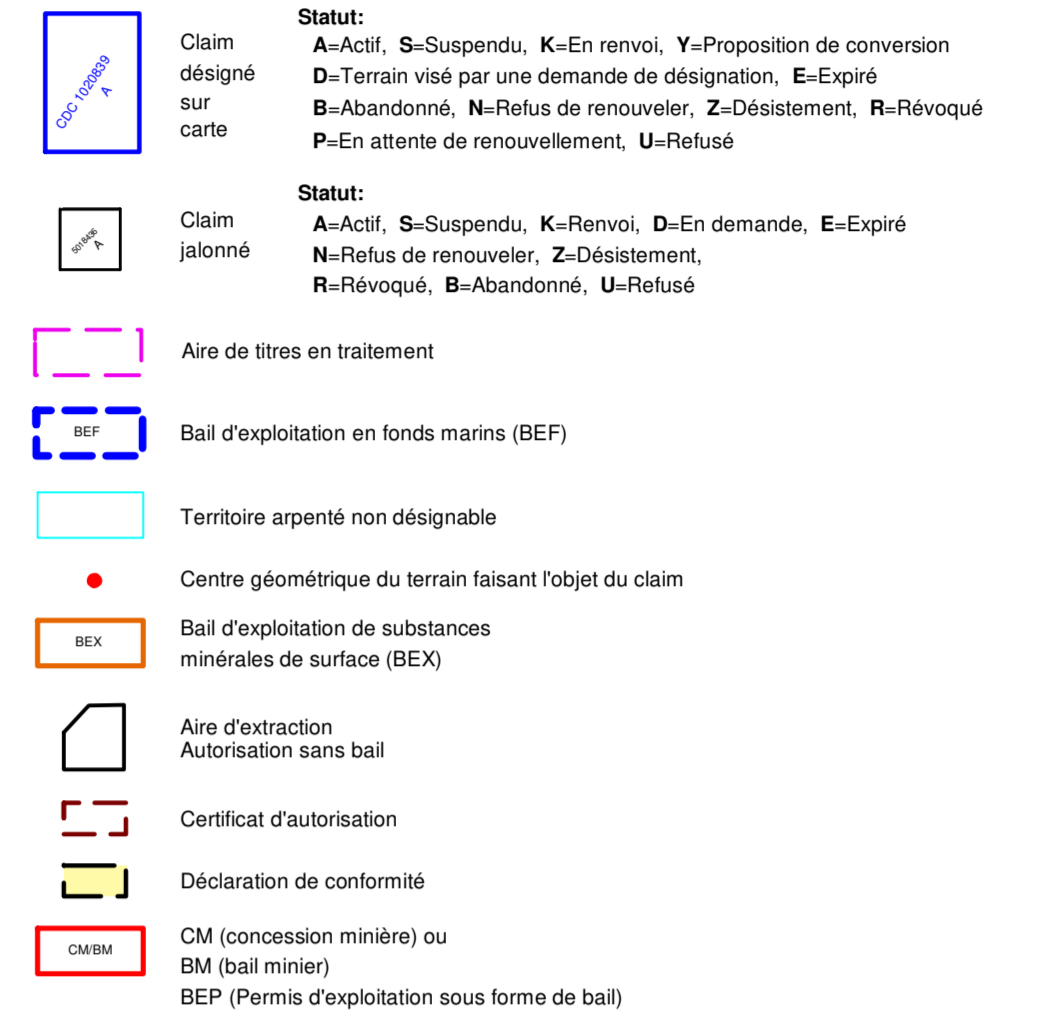


24F01

Lac Buteux

Légende

Carte des titres miniers



**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
P-En demande de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désistement, R-Révoqué  
P-En demande de renouvellement, U-Refusé

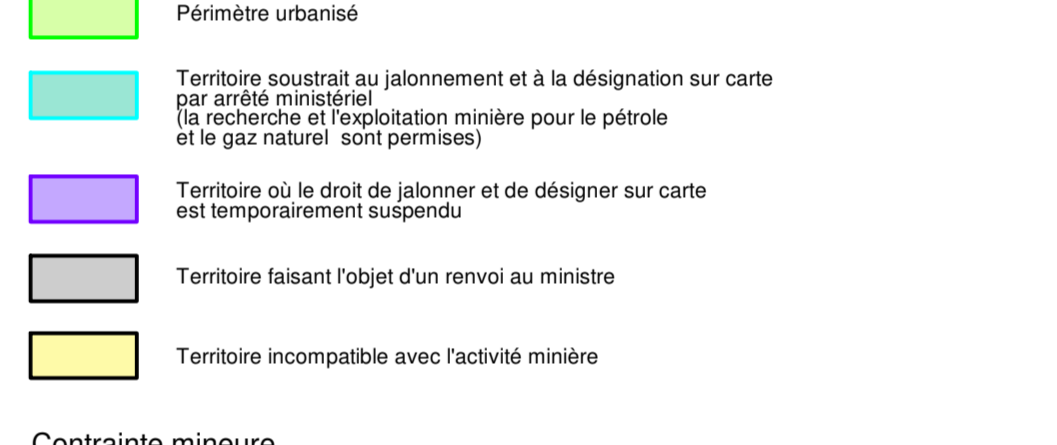
**Statut:**  
A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-En demande, E-Exploité  
N-Refus de renouveler, Z-Désistement  
R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Substance extraite**

A Argile	G Gravier	O Orpion	U Autre
B Sable de silice	I Indonimé	P Pierre concassée	X Calcite
C Calcaire	J Terre grasse	R Résidu minier inertes	
D Pierre d'imperméabilité	M Moraine	S Sable	
E Métrac de silice	N Terre noire	T Toute	

**Statut du site d'extraction**  
C1 Ouvert sous condition, C2 Ouvert, F1 Fermé, N1 Non autorisé, T1 En traitement

Contrainte à l'activité minière



**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au jachonnement, à la désignation sur carte à la recherche minière ou à l'exploitation minière par arrêté ministériel
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au jachonnement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel à la recherche et l'exploitation minières pour le pétrole et le gaz (permis)
- Territoire où le droit de jachonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti aux conditions et obligations énoncées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James



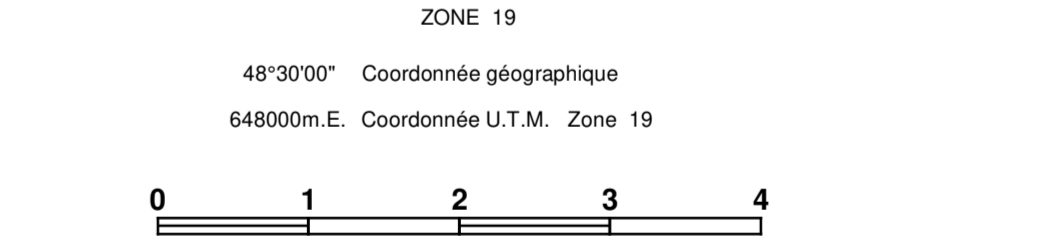
Terrès de catégorie II  
Terrès de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

Frontières

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998 est de 20° 1' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 9.5".  
Système de référence géodésique North American 1983  
Projection UTM (Universal Transverse Mercator)  
ZONE 19



**AVIS IMPORTANT**  
Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisé au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

24F01	24F02	24F03
24F04	24F05	24F06
24F07	24F08	24F09

